



# PROCÈS-VERBAL N°5

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : **mardi 10 mars 2026**

---

**Présent(s)** : M. Alain DESOEUVRES, Président de la CRTIS.

Mrs Salvador GARCIA (18), Jean-Claude CLOUVET (18), Frédéric DEMAY (28), Jean Pierre MASSON (36), Francis MAZAUFRY (37), Guy MALBRAND (37), Maurice FOURNILLON (41), Eric JOUBERT (45) et Jean Paul MARCHAL (FAFA).

---

**Excusé(s)** :

---

**Assistent** : Mme Cindie HUDE, Assistante Administrative Terrains et Pôle Sportif.

- **DATE PROCHAINE REUNION CRTIS** : **07 MAI 2026 à 9h30**
- **INFORMATIONS** : Adresse mail CRTIS : [terrains@centre.fff.fr](mailto:terrains@centre.fff.fr) et [chude@centre.fff.fr](mailto:chude@centre.fff.fr)

Glossaire :

- **CFTIS** : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- **CRTIS** : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- **CDTIS** : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives
- **AOP** : Arrêté d'Ouverture au Public
- **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- **AAC** : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum
- **SYN** : terrain synthétique
- **PN** : Pelouse naturelle
- **M<sup>2</sup> HS** : surface hors sanitaire
- **API** : Avis préalable installation
- **APE** : Avis pour éclairage

### CONTRÔLE DES PELOUSES DE T1 À T3 : 105 X 68

Ce contrôle **est exigé tous les 5 ans** à partir de T3 fonction :

- Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- Pour un changement de pelouse ou moquette
- Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation.

#### **A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :**

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

#### **POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE :**

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementation 2021. Il y a des finances de vos communes

Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein.

#### **PRENDRE NOTE :**

- **Référents « Aire de jeu » :**
  - Jean Paul MARCHAL : [jpfmarchal@orange.fr](mailto:jpfmarchal@orange.fr)
  - Alain DESOEUVRES : [adesoeuvres@centre.fff.fr](mailto:adesoeuvres@centre.fff.fr)
- **Référents « Eclairage » :**
  - Eric JOUBERT : [ejoubert@loiret.fff.fr](mailto:ejoubert@loiret.fff.fr)
  - Guy MALBRAND : [guymalbrand@sfr.fr](mailto:guymalbrand@sfr.fr)

#### **RETOUR CFTIS des Classements validés et informations :**

*La C.F.T.I.S. confirme en date du 06/02/2026, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°4 du 27/01/2026.*

#### **YMONVILLE - COMPLEXE COMMUNAUTAIRE COEUR DE BEAUCE - NNI 284260201**

Cette installation n'a jamais été classée.

**Au regard de l'élément transmis, de la non-conformité majeure et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 30/06/2026.**

#### **ST PRYVE ST MESMIN - STADE DU GRAND CLOS 1 - NNI 452980101**

Cette installation est classée au Niveau T2 PN jusqu'au 19/12/2026.

- Les dimensions et aménagements des vestiaires correspondent aux requis pour le Niveau T2.

**La C.F.T.I.S. donne un avis préalable favorable sur la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser dans le respect des remarques ci-dessus, et rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T2 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021 lors de la visite de confirmation de classement qui sera à programmer avant le 19/12/2026.**

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### SAINT AMAND MONTROND - STADE BARATON - NNI 181970301

La C.R.T.I.S. prend note du nouveau nom du Stade Baraton qui devient : "**Stade Simone Duvauchel**".

### BOURGES - STADE DE LA SENTE AUX LOUPS - NNI 180330801

La C.R.T.I.S. prend note du nouveau nom du Stade de la Sente aux Loups qui devient : "**Stade Jacques Loubier**".

### BOURGES - STADE DES GRANDS BEAUREGARDS - NNI 180330601

La C.R.T.I.S. prend note du nouveau nom du Stade des Grands Beauregards qui devient : "**Stade Marinette Pichon**".

### BOURGES - STADE JACQUES RIMBAULT 5 - NNI 180330105

Suite à la décision de la C.F.T.I.S du 20/11/2025 (*en attente de la réception des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/04/2026*) :

- La C.R.T.I.S. a reçu en date du 09/03/2026, les test in situ du 07/03/2026.

**Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S. transmet les tests in situ à la C.F.T.I.S. pour suite à donner.**

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

### VIERZON - STADE DE BROUHOT 1 - NNI 182790101

Cet éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 09/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E4 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Jean-Claude CLOUVET et Salvador GARCIA en date du 24/02/2026.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 450 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,77
- U2h (EhIn/EhMoy) : 0,87

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E4 LED jusqu'au 10/03/2028.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## **BOURGES – STADE JACQUES RIMBAULT – NNI 180330101**

Cet éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 12/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire pour un passage en LED en **E3** et des documents suivants :

- L'imprimé de demande d'avis préalable éclairage du 05/03/2026, signé par le propriétaire de l'installation.
- L'étude photométrique SCHREDER du 30/01/2026

**Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour suite à donner.**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **CHATEAUDUN - STADE KLEBER ET ALBERT PROVOST 4 - NNI 280880104**

Cette installation était classée en niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 10/03/2036.**

#### **JANVILLE - STADE GASTON JEANNOT - NNI 281990101**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 21/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Madame Christine DIARD du 23/02/2026.
- AAC 299 personnes du 10/10/2025.
- La C.R.T.I.S. prend note qu'il s'agit d'un terrain de repli pour les entrainements et pour les matchs vétérans.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 10/03/2036.**

#### **JANVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 281990201**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 21/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Madame Christine DIARD et Monsieur Frédéric DEMAY du 11/12/2025 (notant une utilisation en Foot A8).
- La C.R.T.I.S. prend note qu'il manque un but A11 : utilisation en 2x Foot A8.
- Plan des vestiaires.
- AAC 299 personnes du 10/10/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 10/03/2036.**

## **TREON - STADE MUNICIPAL J.PIERRE CUROT - NNI 283940101**

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 20/07/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN et des documents suivants :

- Plan des vestiaires neuf (projet FAFA).
- AAC 299 personnes du 27/02/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 10/03/2036.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **BONNEVAL - COMPLEXE SPORTIF MICHEL ROBIC 2 - NNI 280510102**

Cette installation est classée en niveau T4 PN jusqu'au 12/06/2029.

- La C.R.T.I.S. constate une possible erreur concernant le niveau de classement de l'installation à la suite de la mise à jour du logiciel Stadium et demande à la C.D.T.I.S. de programmer une visite afin d'en vérifier la conformité.

**Dans l'attente du compte rendu de la C.D.T.I.S., la C.R.T.I.S. maintient le classement en T4 PN.**

## **BONNEVAL - COMPLEXE SPORTIF MICHEL ROBIC 3 - NNI 280510103**

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

**La C.R.T.I.S. procède au changement de niveau de classement en niveau A8 jusqu'au 10/03/2036.**

## **CHARTRES - COMPLEXE SPORTIF JEAN GALLET 2 - NNI 280850202**

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 24/08/2030.

- La C.R.T.I.S. constate une possible erreur concernant le niveau de classement de l'installation à la suite de la mise à jour du logiciel Stadium et demande à la C.D.T.I.S. de programmer une visite afin d'en vérifier la conformité.

**Dans l'attente du compte rendu de la C.D.T.I.S., la C.R.T.I.S. maintient le classement en T4 SYN.**

## **CHARTRES - COMPLEXE SPORTIF RECHÈVRES 2 - NNI 280850702**

Cette installation était classée en niveau A8 jusqu'au 24/08/2030.

**La C.R.T.I.S. constate une erreur administrative (Suite à la mise à jour Stadium en date du 01/07/2021) et procède à la mise à jour du niveau de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 24/08/2030.**

## **CHARTRES - COMPLEXE SPORTIF RECHÈVRES 3 - NNI 280850703**

Cette installation était classée en niveau A8 jusqu'au 24/08/2030.

**La C.R.T.I.S. constate une erreur administrative (Suite à la mise à jour Stadium en date du 01/07/2021) et procède à la mise à jour du niveau de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 24/08/2030.**

## **DREUX - STADE HAMEAUX DE PAUL BERT 1 - NNI 281340401**

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

**La C.R.T.I.S. met à jour les informations suite à la C.R.T.I.S. du 04/09/2025 et confirme la décision du classement de cette installation au niveau T6 PN jusqu'au 04/09/2035.**

## **DREUX - STADE HAMEAUX DE PAUL BERT 2 - NNI 281340402**

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 16/07/2034.

- La C.R.T.I.S. constate une possible erreur concernant le niveau de classement de l'installation à la suite de la mise à jour du logiciel Stadium et demande à la C.D.T.I.S. de programmer une visite afin d'en vérifier la conformité.

**Dans l'attente du compte rendu de la C.D.T.I.S., la C.R.T.I.S. maintient le classement en T4 SYN.**

## **DREUX - STADE JEAN BRUCK 2 - NNI 281340102**

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 15/06/2027.

La C.R.T.I.S. a pris connaissance des éléments suivants :

- Photographies du terrain montrant des éléments de structures métalliques ainsi que des blocs de béton apparents au sol, laissés à la suite du retrait des buts à 8.

**La C.R.T.I.S. demande que les travaux nécessaires soient réalisés afin de remettre le terrain, l'aire de jeu et ses dégagements en conformité avec les normes en vigueur.**

**Au vu des éléments transmis, la C.R.T.I.S. décide de suspendre le classement de cette installation jusqu'à la mise en conformité du terrain. Aucune compétition officielle ne pourra s'y dérouler.**

## **ILLIERS COMBRAY - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 281960102**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 13/05/2028.

**La C.R.T.I.S. constate une erreur administrative (Suite à la mise à jour Stadium en date du 01/07/2021) et procède à la mise à jour du niveau de classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 13/05/2028.**

## **LA LOUPE - STADE HENRI LÉGER - NNI 282140201**

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 01/06/2027.

- La C.R.T.I.S. constate une possible erreur concernant le niveau de classement de l'installation à la suite de la mise à jour du logiciel Stadium et demande à la C.D.T.I.S. de programmer une visite afin d'en vérifier la conformité.

**Dans l'attente du compte rendu de la C.D.T.I.S., la C.R.T.I.S. maintient le classement en T6 PN.**

## **SOURS - STADE PIERRE DE LA CHAUME 1 - NNI 283800101**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Monsieur Matthieu VITY du 20/01/2026 (FAFA).
- AAC 299 personnes du 12/12/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 10/03/2036.**

## **TOURY - COMPLEXE SPORTIF - NNI 283910101**

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 02/08/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de niveau en T4 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Madame Christine DIARD et Monsieur Frédéric DEMAY du 23/02/2026.
- Plan des vestiaires.
- AAC 299 personnes du 10/02/2026.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 10/03/2036.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **CHARTRES - GYMNASSE DE LA MADELEINE - NNI 280859902**

Cette installation est classée en Futsal 4 jusqu'au 14/03/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 2 et des documents suivants :

- Rapport de visite de Monsieur Frédéric DEMAY du 03/02/2026.
- Plan côté du Gymnase

**Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour suite à donner.**

## **YMONVILLE – COMPLEXE COMMUNAUTAIRE CŒUR de BEAUCE – NNI 284260201**

Cette installation est une création (Mise à dispo le 01/03/2026).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 SYN et des documents suivants :

- Rapport de visite avec conclusion de Mrs Desoeuvres et Demay du 21/01/2026 notant de nombreuses non conformités.
- Mail du 23/02/2026 de Monsieur Alain DESOEUVRES sur la sécurité à l'intention de l'architecte.
- **Fournir AOP ou AAC.**
- **Fournir tests in situ avant le 21/06/2026.**

**Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour suite à donner.**

## **CHARTRES – COMPLEXE SPORTIF JEAN GALLET 1 - NNI 280850201**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'une cage de lancer de marteau.

- Plan de positionnement reçu par mail : 2m95 de la ligne de but
- L'avis de la C.F.T.I.S. du 11/03/2026

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable, le périmètre de sécurité étant respecté. Elle suggère néanmoins l'installation de protections sur les montants d'entrée de la cage.**

## **JANVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 281990201**

La C.R.T.I.S. prend note du nouveau nom du Stade Municipal qui devient : "**Stade Jean-Paul Couvret**".

### **2. Classement des éclairages**

#### **2.1 Classement initial**

## **YMONVILLE - COMPLEXE COMMUNAUTAIRE COEUR DE BEAUCE - NNI 284260201**

Cette installation est une création (Mise à dispo le 01/03/2026).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Frédéric DEMAY du 21/01/2026.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,56
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.73

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 10/03/20230.

## 2.2 Confirmation de classement

### CHARTRES - COMPLEXE SPORTIF JEAN GALLET 2 - NNI 280850202

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Frédéric DEMAY en date du 04/02/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 106 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,16
- U2h (Ehin/EhMoy) : **0,35 (0,4 minimum pour E7)**

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau **EEntraînement**. **Aucune compétition officielle ne pourra s'y dérouler en nocturne.**

### CHARTRES - STADE DE LA MADELEINE 3 - NNI 280850503

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 28/09/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Benjamin TAILLARD en date du 04/02/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : **73 lux**
- U1h (EhMin/EhMax) : **0,02**
- U2h (Ehin/EhMoy) : **0,04**

Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau **EEntraînement**. **Aucune compétition officielle ne pourra s'y dérouler en nocturne.**

### EPERNON - STADE DU CLOSELET 1 - NNI 281400101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Matthieu VITY en date du 19/01/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 141 lux

- U1h (EhMin/EhMax) : 0,32
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,49

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 10/03/2028.**

#### **LA LOUPE - STADE MUNICIPAL - NNI 282140101**

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Frédéric DEMAY en date du 12/02/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 100 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,27
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,55

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 10/03/2028.**

#### **SOURS - STADE PIERRE DE LA CHAUME 2 - NNI 283800102**

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 14/12/2023.

**La C.R.T.I.S. prend note de la mise en sommeil de l'installation.**

#### **TOURY - COMPLEXE SPORTIF - NNI 283910101**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Frédéric DEMAY en date du 19/02/2026.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : **115 lux (120 minimum pour E6)**
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,61
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,78

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E7 LED jusqu'au 10/03/2030.**

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**



## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### LA CHATRE - PARC DES SPORTS LOUIS DESCHIENS1 - NNI 360460101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 09/02/2034.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable pour un bloc vestiaires, avec pour objectif le classement Football de l'installation en Niveau T4 minimum et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 09/03/2026
- Plan des vestiaires totalement coté
- 2 vestiaires de 25m<sup>2</sup>HS avec 6 douches et zone ZH
- 2 vestiaires « arbitres » de 12m<sup>2</sup>HS avec WC et douche + lavabo
- Zone sanitaire de 4 urinoirs et 2 WC dont 1 ZH + lavabo
- Aire de jeu de 105 x 68

La CRTIS attire l'attention sur :

- Situer le bureau « délégués »
- Penser au miroir au-dessus des lavabos
- Possibilité pour le 2ème vestiaire « arbitres » de 8m<sup>2</sup> HS

**La C.R.T.I.S. propose un avis favorable pour ce projet pour un T4 PN minimum (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021).**

#### VATAN - STADE LÉON FAVREAU 1 - NNI 362300101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Monsieur Jean-Pierre MASSON en date du 04/02/2026, **indiquant que les zones de sécurité mesurent 2m30 au lieu des 2m50 minimum requis (Possibilité de réduire la largeur de l'aire de jeu afin d'avoir au minimum 2m50 de sécurité).**
- AOP du 06/10/2015.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. constate des non-conformités majeures qui devront être corrigées avant le match de Régional 3 du 12/04/2026. Dans l'attente de la mise en conformité de l'installation, et après réalisation et vérification des travaux par la C.D.T.I.S., la C.R.T.I.S. proposera le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 10/03/2036.**

**À défaut de travaux effectués avant la date indiquée, le classement de l'installation sera retiré.**

#### VATAN - STADE LÉON FAVREAU 3 - NNI 362300103

Cette installation était classée en niveau A8 PN jusqu'au 21/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 10/03/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## CLION SUR INDRE - STADE MUNICIPAL - NNI 360550101

La C.R.T.I.S. prend note du nouveau nom du Stade Municipal qui devient : "**Stade Municipal Daniel Forges**".

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

## CHATEAUROUX - STADE MAX PLOQUIN 1 - NNI 360444001

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 06/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E5 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Jean-Pierre MASSON en date du 18/02/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : **186 lux (200 minimum pour E5)**
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,55
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,72

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 10/03/2028.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

## CREVANT - COMPLEXE SPORTIF - NNI 360600101

Cet éclairage est une création en E6.

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 20/02/2026 pour un E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- Devis SEGEC du 22/07/2025
- Une étude photométrique LUMOSA pour LED en date du 17/07/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – Lb >> 20m et LT >> 10m
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- Projecteur CS650 Compact Pro (CSX 60)
- Eblouissement (Glare rating) : 43,6

- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 163 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,67
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,82

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La C.R.T.I.S. propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes. Une fois les travaux terminés, la C.D.T.I.S. effectuera un contrôle de classement.**

## 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### **BENAIS - Stade André Ploquin 2 - NNI 370240102**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 PN.

- Visite de Monsieur Francis MAZAUFROY du 03/03/2026.

**Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 10/03/2036.**

#### **STE MAURE DE TOURAINNE - Stade Marc Desaché 2 - NNI 372260102**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7.

- Visite de Monsieur Francis MAZAUFROY du 24/02/2026.

**Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 10/03/2036.**

### 1.2 Confirmation de classement

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

#### **CHINON - STADE DE LA PLAINE DES VAUX 1 - NNI 370720101**

Suite à la décision de la C.F.T.I.S du 16/12/2025 (*en attente de la réception des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN Prov jusqu'au 18/05/2026*) :

- La C.R.T.I.S. a reçu en date du 14/03/2026, les test in situ du 19/01/2026.

**Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S. transmet les tests in situ à la C.F.T.I.S. pour suite à donner.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

## AZAY LE RIDEAU - STADE DE LA LOGE 1 - NNI 370140201

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 09/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Francis MAZAUFRY en date du 13/02/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 194 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,36 **(0,4 mini pour E6)**
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,62

**La C.R.T.I.S., après s'être renseignée auprès du service Compétitions de la Ligue, propose à titre exceptionnel son utilisation au niveau E6 jusqu'au 30/06/2026, afin de permettre la tenue des matchs de Régional 1 en nocturne. Au-delà de cette date, en l'absence de travaux réalisés, aucune compétition nocturne ne pourra s'y dérouler pour la saison 2026/2027.**

## AZAY LE RIDEAU - STADE DE LA LOGE 2 - NNI 370140202

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 09/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Francis MAZAUFRY en date du 13/02/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,25
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,56

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 10/03/2028.**

## BALLAN MIRE - COMPLEXE SPORTIF DE LA HAYE N° 1 - NNI 370180101

Cet éclairage était classé E5 jusqu'au 14/12/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire et du document suivant :

- 2ème contrôle avec imprimé de demande de classement après réglage par la société R2
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Mazaufroy du 04/02/2026 et revu en concertation avec la CRTIS et l'entreprise R2 (points -10) pour avoir au minimum après réglage un E6 provisoire
- Type de sources : IM (Erreur sur l'imprimé – noté LED)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 229 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,405
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.66

À la suite des échanges avec Monsieur BELLANGER, Directeur des Services, nous avons reçu les pièces suivantes le 24/02/2026 :

- Courrier du maire sur le projet avec noté que les travaux seront effectués avant la saison 2026/2027 et demande à la CRTIS de mettre cet éclairage « en travaux » sur 6 mois.
- APE signé et daté du 23/02/2026
- Devis de R2 du 27/10/2025 pour E5 avec 12 projecteurs LED
- Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 21/10/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – Lb >> 16m et LT >> 8m
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- Projecteur Briteline GEN 3 - 1053
- Eblouissement (Glare rating) : 45
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 261 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,54
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,73
- Points bis : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

**La C.R.T.I.S. propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en E5 LED. Dans l'attente de la réalisation des travaux, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en « Etravaux » jusqu'au 15/08/2026.**

**Ce dossier est transmis aux Commissions des Championnats Nationaux, Ligue et District.**

**Une fois les travaux terminés, la C.D.T.I.S. effectuera un contrôle de l'éclairage.**

### **BOURGUEIL - STADE JEAN CAUSERET 1 - NNI 370310101**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 06/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur Francis MAZAUFRY.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 270 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0,65

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 10/03/2028.**

### **CHAMBOURG SUR INDRE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 370490101**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 10/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Francis MAZAUFROY.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 228 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : **0,39 (0,4 minimum pour E6)**
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,61

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 10/03/2028.**

**La CRTIS demande de revoir les réglages des projecteurs afin d'améliorer le U1h pour 0,4 minimum pour le prochain contrôle.**

### **DESCARTES - STADE LA CROSSE - NNI 371150201**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 02/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Francis MAZAUFROY en date du 05/02/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 145 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,59 **(0,6 mini pour E6)**

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 10/03/2028.**

**La CRTIS demande de revoir les réglages des projecteurs afin d'améliorer le U2h pour 0,6 minimum pour le prochain contrôle.**

### **INGRANDES DE TOURAINE - STADE JEAN LOISEAU - NNI 371200101**

Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 06/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire pour un niveau E7 et des documents suivants :

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Mazaufroy du 10/02/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 126 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,26
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.50

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 10/03/2028.**

### **SEPMES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 372470101**

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 26/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur Francis MAZAUFROY en date du 05/02/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 109 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,34
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,56

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 10/03/2028.**

### **ST CYR SUR LOIRE - STADE GUY FÉLIX - NNI 372140301**

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 14/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Monsieur David GAULT en date du 13/02/2026.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 165 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,66

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 10/03/2030.**

### **ST PIERRE DES CORPS - STADE CAMÉLINAT 1 - NNI 372330101**

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 19/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire pour un niveau E5 et du document suivant :

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Gault du 16/02/2026
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 242 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : **0,24 (0,5 minimum pour E5 et 0,4 minimum pour E6)**
- U2h (Ehin/EhMoy) : **0.35 (0,6 minimum pour E5 et E6 et 0,4 minimum pour E7)**

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. ne peut classer cet éclairage en E5, E6 ou E7.**

**Dans l'attente de la mise aux normes de l'éclairage, la C.R.T.I.S. classe cet éclairage en niveau "EEntraînement". Aucune compétition officielle ne pourra s'y dérouler en nocturne.**

### **TOURS - STADE DES TOURETTES 2 - NNI 372610302**

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 15/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E5 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Monsieur David GAULT en date du 13/02/2026.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : **187 lux (250 minimum pour E5)**
- U1h (EhMin/EhMax) : **0,28 (0,5 minimum pour E5 et 0,4 minimum pour E6)**
- U2h (Ehin/EhMoy) : **0,47 (0,6 minimum pour E5 et E6)**

**Au vu des résultats photométriques, la C.R.T.I.S. propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 10/03/2028.**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **VINEUIL - GYMNASSE LES BELLERIES - NNI 412959901**

Cette installation était classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 10/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 10/03/2036.**

#### **VINEUIL - GYMNASSE MARCEL CARNE - NNI 412959902**

Cette installation était classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 10/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 10/03/2036.**

#### **VINEUIL - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 412950102**

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 10/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 PN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Monsieur Maurice FOURNILLON du 28/02/2026.
- AOP du 23/05/2014.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 10/03/2036.**

#### **VINEUIL - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 412950103**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 10/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 10/03/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### VINEUIL - STADE MUNICIPAL 4 - NNI 412950104

Cette installation était classée en niveau A8 PN jusqu'au 10/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de niveau en T7 PN.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 10/03/2036.**

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

#### VINEUIL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 412950101

Cette installation est classée en T3 PN jusqu'au 10/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 PN et du document suivant :

- Rapport de visite de Messieurs Alain DESOEUVRES, Maurice FOURNILLON, Steve CLERC et Franck THENOT du 28/02/2026.

**Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour suite à donner.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

**1. Classement des installations**

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

**ST JEAN LE BLANC - STADE LIONEL CHARBONNIER 2 - NNI 452860102**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport du Délégué daté du 2 mars 2026 relatif à l'état des bancs de touche de l'installation. Une visite de contrôle sera effectuée après leur remise en état.

**2. Classement des éclairages**

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

